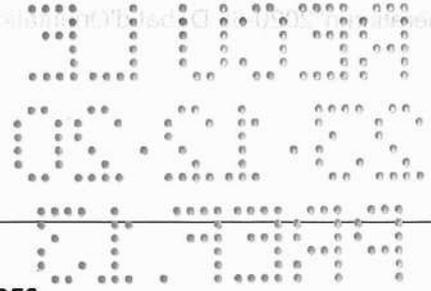


1	CONTEXTE
2	ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES
3	ACTIVITE
3.1	INVESTISSEMENT
3.2	FINANCEMENT
3.3	ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS
3.4	CONCEPTION ET PRODUCTION D'ŒUVRES ARTISTIQUES
3.5	ASSISTANCE TECHNIQUE AUX ACTEURS
3.6	RECOURS, ANALYSE ET MISE À DISPOSITION DE RESSOURCES

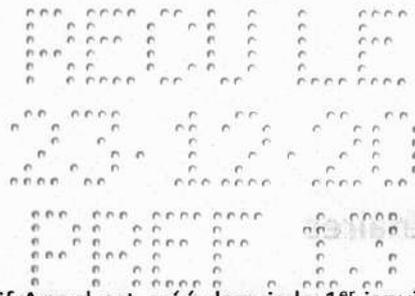


RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021



1	CONTEXTE	3
2	ORIENTATIONS BUDGETAIRES	4
2.1	INVESTISSEMENT	4
2.2	FONCTIONNEMENT	4
3	ACTIVITE	5
3.1	ACCOMPAGNEMENTS DES PROFESSIONNELS	5
3.2	CONCEPTION ET PRODUCTION D'ACTIONS ARTISTIQUES	6
3.3	ASSISTANCE TECHNIQUE AUX ACTEURS	9
3.4	RECUEIL, ANALYSE ET MISE A DISPOSITION DE RESSOURCES	9

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
2021



1 Contexte

L'établissement public administratif Arsud est créé depuis le 1^{er} janvier 2020, par le rapprochement administratif de l'ARCADE et de la Régie culturelle régionale. L'ensemble des missions des deux établissements est continué par Arsud en 2020.

Budgétairement, le Conseil d'Administration a validé, le 1^{er} octobre 2020, l'intégration de la comptabilité de dissolution de l'Arcade dans celle d'Arsud.

L'année 2020 a été marquée par la pandémie mondiale de COVID 19. Les activités d'Arsud ont été fortement impactées pendant la période.

D'une part, un certain nombre d'opérations prévues au budget ont été annulées, générant ainsi des économies (budget non dépensé). D'autre part, les recettes issues de la location de matériel, location de plateaux, formation, et opérations annulées, n'ont pas été perçues ou ne seront pas perçues, générant ainsi un manque à gagner.

Dans ce contexte, un impact sur l'activité future est également à estimer, compte tenu de l'incertitude sur les conditions sanitaires et sur la reprise des activités culturelles.

Néanmoins, le principe de maintien de l'ensemble des missions d'Arsud en 2020 reste valable pour l'année 2021.

2 Orientations budgétaires

Le budget d'Arsud va être construit au regard de la reconduction des missions qui étaient celles de l'ARCADE et de la Régie culturelle régionale, sur l'année 2021.

2.1 Investissement

Les projets d'investissements sont nombreux et comportent notamment :

- La réalisation de travaux sur le site de Bouc-bel-Air : aménagement de l'existant et nouvelles constructions
- L'achat de mobilier correspondant à ces nouveaux aménagements
- L'achat de matériel de spectacle
- L'achat de matériel informatique pour adapter le système d'information
- L'éventualité d'une délocalisation des antennes d'Arsud de Saint-Laurent-du-Var et de Veynes

La différence entre le budget d'investissement et l'auto-financement déterminera le montant de la demande éventuelle de subvention d'investissement auprès de la Région Sud pour 2021.

2.2 Fonctionnement

2.2.1 Produits

Une demande de dotation de fonctionnement a été faite à la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Une demande de subvention de fonctionnement fléchée sur de l'activité a été faite auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour 2021.

Des produits proviendront des recettes générées par une partie de l'activité : location de matériel, de plateaux, formations, partenariats ...

2.2.2 Charges

Les charges de masse salariale, d'activité, et de fonctionnement général sont évaluées selon le principe de continuité des missions de l'ARCADE et de la Régie culturelle régionale pour la construction du budget primitif 2021.

Au 1^{er} janvier 2021, Arsud comptera 53 agents permanents.

Des charges de gestion des 4 sites d'Arsud sont à prévoir sur 2021 : Bouc-Bel-Air (siège), Aix-en-Provence, Saint-Laurent-du-Var (projet de délocalisation à confirmer), et Veynes (hypothèse de délocalisation à confirmer).

2.2.3 Dette

Arsud n'a actuellement aucune dette. La dotation annuelle permet de faire face à l'ensemble des dépenses. Des programmes d'investissement sont soumis à la Région en fonction des besoins.

3 Activité

L'activité d'Arsud se décline autour de ses quatre principales missions. Dans le cadre des actions culturelles, une réflexion sur de nouvelles orientations sera menée en 2021

3.1 Accompagnements des professionnels

Cet accompagnement des professionnels des filières concernées se fait dans une perspective de développement de leur activité. Les principales opérations qui pourraient être développées sont listées ci-dessous :

- Pôle culturel

Reconduction et déploiement des actions du Pôle à l'échelle d'Arsud dans le but de soutenir les opérateurs culturels dans leur stratégie de développement, d'accompagner les collectivités dans l'analyse de leurs politiques culturelles et de consolider des partenariats structurants avec des lieux et équipements du territoire.

- La « Carte ARSUD »

La « Carte Arsud » est une carte de fidélité destinée aux opérateurs culturels afin de faciliter leur circulation dans les différents services proposés par Arsud. En achetant la carte, les acteurs culturels bénéficient d'une remise sur le coût des formations, la location de matériel technique et scénique, la réservation des espaces de résidences, ainsi que l'accès aux services d'accompagnement et de prestation Conseil.

La « Carte ARSUD » permet aux opérateurs culturels une fréquentation assidue des services d'Arsud, notamment d'être suivis, guidés et accompagnés dans leur « parcours utilisateurs ».

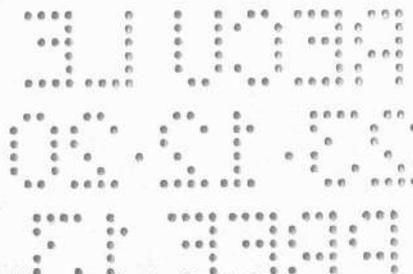
- Fabrique de Formation

Arsud poursuit le déploiement d'un programme de formation annuel permettant aux acteurs culturels de développer leurs compétences et de renforcer leurs projets.

Des formations courtes et techniques opérationnelles pour la structuration administrative de l'entreprise culturelle, la communication, la production et diffusion de spectacle, la pratique artistique et la technique. Ces formations sont proposées en collectif ou en intra-entreprise.

- AtelierPro

Régulièrement, le pôle propose aux usagers sur une demi-journée un « workshop » pour aborder les clés essentielles du développement de projet culturel. Ces ateliers sont guidés avec l'aide d'experts et d'intervenants qualifiés, ces derniers seront pris en charge par Arsud, ainsi que leurs frais de transports, hébergements et défraiements.



- **RencontrePro**

Conçues en partenariat avec des lieux et festivals régionaux, ces rencontres professionnelles abordent des thématiques structurantes pour le secteur du spectacle vivant et de la culture, favorisent les échanges professionnels et la structuration du réseau. Le Pôle programme, coordonne et anime ces RencontrePro.

- **LaboPro**

Le LaboPro est un espace participatif d'innovation et de développement pour la filière du spectacle vivant.

En phase avec les mutations actuelles du secteur, le LaboPro rassemble des professionnels de la région (directeurs de lieux, festivals, équipes artistiques, producteurs, partenaires institutionnels) dans des séances de travail en intelligence collective pour imaginer et prototyper de nouvelles solutions adaptées (nouveaux projets, nouveaux services).

- **Accompagnement / Prestation conseil (avocat conseil et expert-comptable conseil)**

Le service Prestation Conseil (Avocats Conseils – Experts comptables Conseils) aide les acteurs culturels à sécuriser leurs projets. Une quinzaine de cabinets d'avocats et d'experts comptables régionaux sont associés à ce service afin de proposer 2h de consultations personnalisées aux opérateurs culturels.

Arsud pose un premier diagnostic, oriente les porteurs de projets et prend en charge, à un tarif négocié, l'intervention des cabinets d'avocats et d'experts comptables partenaires.

- **Carte blanche pour les artistes**

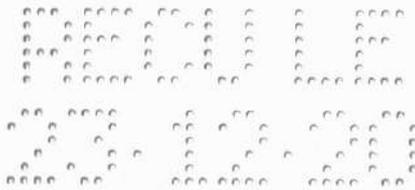
« Carte blanche pour les artistes » est un dispositif mis en place par la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur et coordonné par Arsud, pour apporter un soutien financier aux artistes et créateurs régionaux. Ces aides à la création et à la diffusion sont définies dans les cadres d'intervention de la politique culturelle régionale.

Arsud organise la logistique pour les commissions cinéma et arts vivants, et co-anime des comités d'expert pour les aides à la création et à la production du spectacle vivant.

3.2 Conception et production d'actions artistiques

Ces actions comprennent :

- La production et la réalisation d'événements destinés à mettre en valeur la création et l'action culturelle en région
- La co-production d'œuvres avec d'autres opérateurs régionaux dans le cadre de fonds de coproduction et le cas échéant leur diffusion
- L'organisation de la présence de la Région aux salons ou autres manifestations culturelles destinée à promouvoir les acteurs culturels régionaux ainsi que la politique culturelle régionale.



Les actions qui pourraient être développées en 2021 comprennent :

- **Tournée Mosaïque**

La tournée Mosaïque est un programme original de diffusion de spectacles issus de la création régionale, fondé sur le principe de la solidarité territoriale entre la collectivité et les communes de la Région Sud.

Théâtre, danse, musique, le public bénéficie d'un accès gratuit à des spectacles répartis sur tout le territoire régional. Les artistes et les compagnies de cette tournée sont choisis dans le cadre du dispositif « CARTES BLANCHES AUX ARTISTES » dont l'objectif est de renforcer la création, les moyens de production et la possibilité de diffusion du travail en Région SUD.

Arsud produit et réalise ce dispositif en lien avec la Direction de la Culture de la Région Sud.

- **Plateaux solidaires**

Arsud propose de réunir l'ensemble des besoins et des demandes des compagnies en termes de plateaux de répétitions et de lieux de résidence. Les lieux mettent à disposition les espaces de répétition disponibles pour aider à la reprise des projets reportés. Dans ce cadre Arsud permet de relancer le lien entre les lieux, les projets, les artistes et les publics.

- **Organisation de la présence de la Région Sud au Festival d'Avignon**

Arsud assure l'organisation technique et logistique de la présence de la Région durant le festival : location et/ou aménagement d'un espace dédié, accueil des artistes et professionnels, organisation de rendez-vous, conférences, tables rondes, événements...

- **Organisation de la présence de la Région Sud au Salon « Livre Paris 2021 »**

La Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur, par sa présence au Salon du Livre de Paris, témoigne de son intérêt pour la profession d'éditeur et les métiers du livre à l'occasion d'une manifestation internationale mettant en présence le secteur de la création et le public des lecteurs.

Arsud est acteur dans l'organisation de la présence de la Région Sud au salon « Livre Paris 2021 »

- **Scènes de Bistrots**

L'opération « Scènes de Bistrots » se poursuit, dans le cadre des programmes de la Région Sud destinés à garantir la diversité des activités et l'attractivité des zones rurales. Mise en œuvre par Arsud en lien avec la Fédération Nationale des Bistrots de Pays, cette opération transforme chaque année plus d'une trentaine de Bistrots de Pays du territoire en scènes de spectacle. En 2021 une réflexion sera menée pour élargir cette action et ses financements.



- **Trop Puissant**

Cette opération, développée avec les services de la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur en partenariat avec des lieux de spectacle emblématiques du territoire, propose auprès des lycéens et apprentis de la région, une tournée régionale de prévention des risques auditifs liés aux musiques amplifiées et à l'usage prolongé de casque ou oreillettes.

Trop Puissant, ce sont des concerts pédagogiques portés par des artistes régionaux associés à des stands de prévention.

- **Opéras au Sud**

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur propose un dispositif de soutien aux quatre maisons d'Opéra de la région, Nice Côte d'Azur, Marseille, Toulon Provence Méditerranée et Grand Avignon, afin de les inviter à mutualiser leurs ressources et à s'engager en matière de co-production de spectacle. La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur missionne Arsud pour être coproducteur en son nom et pour accompagner et soutenir la diffusion élargie des spectacles auprès des scènes régionales, nationales et internationales.

- **Prix littéraire des lycéens et apprentis**

Initiative de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Prix Littéraire des Lycéens et Apprentis est organisé par l'Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côte d'Azur avec le concours d'Arsud.

Dans l'objectif de sensibiliser les lycéens et apprentis aux métiers du livre et d'encourager le plaisir de la lecture, le Prix littéraire des lycéens et apprentis suscite la rencontre avec les auteurs et la création contemporaine.

- **Orchestres régionaux**

Avec Orchestre dans les Lycées, la musique orchestrale vient au contact des jeunes le temps d'une résidence dans leur établissement scolaire. Un dispositif qui allie des ateliers de pratique artistiques en amont, des répétitions commentées, un concert et la participation des élèves dans l'organisation de l'événement.

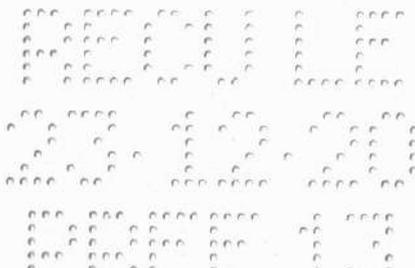
Arsud prend en charge la logistique et la partie technique de cette opération en lien avec la Direction de la Culture et chacun des établissements scolaires.

- **Concerts avec l'Orchestre Régional Avignon-Provence**

Cette opération s'inscrit dans la continuité des actions régionales en partenariat avec l'Orchestre Régional Avignon-Provence destinées à sensibiliser les publics jeunes et favoriser l'accès à la musique symphonique.

- **Exposition, médiation culturelle et action culturelle « année Camus »**

Dans le cadre de la poursuite « d'une Année, un Auteur » par la Région Sud, pour favoriser l'accès à la culture à tous, Arsud participe à « l'année Camus », ayant pour objectif de faire découvrir l'œuvre de l'auteur par la mise en place d'actions culturelles et de médiations de différentes formes et envers différents publics.



- Activité de production

Arsud propose de produire ou coproduire des tournées et des événements culturels sur le territoire régional.

- Expositions

L'organisation d'expositions de photos, ou d'œuvres, entre dans le cadre des missions de réalisation d'événements destinés à mettre en valeur la création et l'action culturelle en région.

3.3 Assistance technique aux acteurs

Cette assistance est proposée par le biais de conseil ou de soutien logistique, en particulier :

- L'animation des parcs régionaux de matériel
- La gestion d'infrastructures d'accueil pour les artistes
- L'information des collectivités et des responsables culturels grâce à des publications techniques ou des actions de sensibilisation à l'utilisation de ces matériels techniques

3.4 Recueil, analyse et mise à disposition de ressources

- Portail numérique

En 2021 Arsud continuera de développer son portail numérique, espace commun de réunion de l'ensemble des sites internet spécifiques tels que :

- La Mosaïque
- Résidences au Sud
- Culturo

Des développements de correctifs seront également apportés à ces sites.

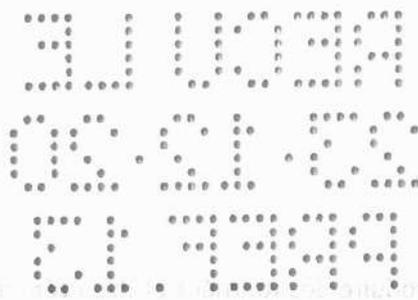
De nouveaux développements seront également appliqués à la Bibliothèque numérique afin de répondre à de nouveaux services d'utilisation. Le Portail Numérique rassemblera l'ensemble de ces sites.

Arsud travaille à la mise en place d'un espace professionnel sur le site internet d'Arsud avec un accès à des ressources professionnelles personnalisées (bibliothèque numérique).

- Communication

En 2021, le développement d'une communication prospective sera renforcé. L'objectif premier de cette communication étant de développer les publics cibles, La charte graphique sera définitivement posée sur les outils d'ARSUD.

Arsud reste également le relais des opérations portées par la Région Sud au titre de son rôle d'opérateur culturel régional.



• Activité de production

Activité de production de produits ou de prestations de services destinés à être vendus sur le territoire national.

• Exploitation

Exploitation d'installations de production de produits ou de prestations de services destinés à être vendus sur le territoire national.

3.1 - Assistants techniques salariés

Le statut des assistants techniques salariés est régi par le décret n° 1058 du 21 septembre 1987.

- Les assistants techniques salariés sont des salariés à temps plein ou à temps partiel.
- Ils sont affectés à des postes de travail qui nécessitent des compétences techniques.
- Ils sont recrutés par le biais de concours ouverts à tous les candidats.
- Ils bénéficient d'une formation initiale et continue.

3.2 - La carrière des assistants techniques

• Les échelons

La carrière des assistants techniques est divisée en deux échelons : l'échelon de début de carrière et l'échelon de fin de carrière.

- L'échelon de début de carrière
- L'échelon de fin de carrière

Le passage d'un échelon à l'autre est possible après une certaine durée de service.

Les assistants techniques peuvent également bénéficier d'une promotion exceptionnelle en raison de leurs compétences.

Les assistants techniques peuvent également bénéficier d'une promotion exceptionnelle en raison de leurs compétences.

• Les avantages

Les assistants techniques bénéficient de nombreux avantages sociaux et fiscaux.

Les assistants techniques peuvent également bénéficier d'une retraite anticipée.